

académie  
Rennes

direction des services  
départementaux  
Côtes d'Armor  
Éducation  
nationale

DIV1D

Dossier suivi par  
Mélanie BESCOND  
T 02 96 75 90 28  
F 02 96 75 90 44

Ce.div1d22  
@ac-rennes.fr

Centre Héméra  
Direction académique  
8 bis, rue des  
Champs de Pies  
BP 2369  
22023 Saint-Brieuc  
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

PJ : - Note d'information  
- Fiche d'inscription

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Monsieur le Directeur de l'E.S.P.E., site de SAINT-BRIEUC

Mesdames et Messieurs les Principaux de Collège

Monsieur le Directeur de l'EREA de TADEN

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Instituteurs et Professeurs des Ecoles  
des écoles maternelles, élémentaires et primaires

Saint-Brieuc, le 5 décembre 2013

Objet : Procédure de recrutement des personnels du premier degré aux stages de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH).

Réf. : **Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004.**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions du décret cité en référence qui précisent les modalités de recrutement et d'admission à la formation préparant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH).

Les personnels intéressés par un stage de spécialisation pendant l'année scolaire 2014-2015 devront adresser leur candidature à l'aide du formulaire ci-joint, accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV retraçant leur parcours professionnel (d'enseignant) à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de leur circonscription d'exercice pour le **vendredi 24 janvier 2014 délai de rigueur**, afin qu'il puisse porter un avis sur la fiche de candidature.

Toutes les candidatures devront être transmises par les IEN à la Division du 1<sup>er</sup> degré pour le vendredi 31 janvier 2014.

Les candidats seront ensuite entendus par une commission qui se réunira à partir du 17 mars 2014. **Les convocations seront adressées uniquement par courriel dans la boîte aux lettres I-prof des candidats, à compter du 24 février 2014.**

Il ne peut être précisé, pour le moment, les options dans lesquelles les formations seront mises en œuvre, compte tenu des besoins des départements de l'académie.

**Une réunion d'information, animée par Mme A. BIZOUARN, IEN ASH, aura lieu le jeudi 19 décembre 2013 à 17h30 à la direction académique, 8 bis rue des champs de pies à Saint Brieuc.**

Pour le recteur et par délégation  
le directeur académique des services de l'Éducation nationale  
directeur des services départementaux de l'Éducation nationale  
des Côtes d'Armor



Pierre BENAYCH

**La présente circulaire est à communiquer à tous les personnels de l'école (titulaires remplaçants et RASED) et aux enseignants en congé maladie et maternité.**